



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

commandant
Jean-Claude Di Fazio
A6

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 5 / L'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

Alors que la vieille Europe - celle du « vieux » continent - berceau de la culture occidentale est riche d'une histoire militaire millénaire, de plusieurs empires et a été l'enjeu initial de deux guerres mondiales, la « jeune » Europe - celle des traités - est à peine âgée d'un demi-siècle, mais déjà témoin des conflits qui se déroulent à ses portes.

C'est à grand-peine et récemment que l'Europe s'est dotée d'une politique de sécurité commune. Il paraît évident que confrontée à son histoire qui l'a profondément divisée, l'Europe soit d'abord soucieuse de maîtriser ses problèmes et sa sécurité intérieurs – friction entre Turquie et Grèce par exemple - avant que de diriger son regard vers l'extérieur avec peut-être d'autres ambitions.

Aussi, n'est-il pas surprenant que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) soit davantage assujettie au volet diplomatique de ses relations alors que sa politique de sécurité et de défense y prenne une place pour l'heure symbolique. Mais la dimension stratégique du continent européen et les ambitions historiques de ses états membres ne peuvent se contenter de cet immobilisme militaire.

1. Pourquoi l'Europe ne peut-elle se passer d'une politique de défense ?

L'annonce faite en 2004 est déjà d'un niveau politique : « la défense de l'Europe n'est plus une éventualité, mais un objectif ». Le projet de constitution de 2005 (le deuxième après l'abandon du projet constitutionnel de 2002) contient nombre de dispositions allant en ce sens et démontre à la fois la volonté politique de construire une défense commune et l'état de maturité atteint pas les états européens depuis les années 50, date des premiers essais de réalisation d'une défense commune (question du réarmement de l'Allemagne) : l'Europe est à présent prête à adopter une défense commune, malgré des résistances et des dissensions.

1.1 Les consciences politiques européennes sont prêtes

La chute de l'URSS entraînant la fin du Pacte de Varsovie met un terme à l'équilibre Est-Ouest qui était l'environnement conjoncturel de la construction européenne. A présent

que le continent européen occidental n'est plus un théâtre potentiel de cet affrontement Est-Ouest, les menaces directes contre l'Europe sont terminées.

Les budgets militaires qui traduisent cette tendance diminuent régulièrement depuis 15 ans, au point que le total des dépenses militaires des états européens atteint à peine le tiers de celui des Etats-Unis, sans compter l'effort de recherche qui dépasse juste le dixième de celui des USA et creuse le fossé technologique des matériels militaires. Cette tendance lourde peut être compensée en partie par une mise en commun des efforts budgétaires... à condition d'être en accord sur les objectifs à poursuivre.

Aussi, la multiplication des menaces indirectes est-elle de nature à rapprocher les politiques individuelles pour atteindre à un consensus constructif.

Parmi ces menaces, la persistance aux portes de l'Europe des conflits yougoslaves ces dix dernières années est de nature à argumenter en faveur d'une politique de défense commune. Le terrorisme international n'épargne pas les territoires des états européens (Espagne – mars 2004). Enfin, la deuxième guerre d'Irak a créé et crée encore de nombreuses et dangereuses scissions au sein de l'Europe (participation française, retrait de l'Espagne, voire de l'Italie, ...).

1.2 Problèmes stratégiques périphériques

L'existence de tensions et de conflits à sa périphérie, entraîne l'Europe dans une posture naturelle d'intervention certes sécuritaire mais aussi militaire.

La Russie, si elle n'est plus la toute-puissante créatrice du Pacte de Varsovie, n'en reste pas moins inquiétante pour nombre de ses voisins et de ses anciens satellites, dont certains lorgnent aujourd'hui avec insistance sur une intégration au sein de l'Europe, au sens d'une nouvelle protection.

Les pays du sud de l'Europe ont affaire à la problématique méditerranéenne : Espagne, France et Italie s'intéressent à leurs relations parfois houleuses avec les pays du bassin. L'Italie est devenue le point d'entrée préférentiel des candidats à l'immigration via sa frontière adriatique. D'autre part, la France intervient toujours largement au sein des pays africains, et recherche une nouvelle légitimité et le soutien militaire d'autres pays européens.

Le conflit Israélo-palestinien (voire Israélo-arabe) a des répercussions géographiques immédiates en direction de l'Europe toute proche.

Le terrorisme international représente enfin une menace d'une nature supra nationale qui appelle (même si on peut s'interroger sur la nature militaire de la réponse à apporter) une réaction elle aussi supra-nationale comme seule l'Europe a la capacité de produire.

1.3 La fin du soutien américain exclusif

Le déséquilibre actuel Est-Ouest et l'hégémonie américaine trouveront certainement une « contre-réaction » naturelle dans la montée en puissance du continent asiatique. La Chine seule, ou une alliance Chine-Asie du Sud-Est, va naturellement combler le vide qui existe aujourd'hui face aux USA. Les européens dont une grande majorité d'états se reposent sous le parapluie otanien devront faire face à un nécessaire désengagement des USA. D'ailleurs, les USA entretiennent et financent l'OTAN davantage comme un moyen d'empêcher l'Europe militaire de prendre son autonomie et son essor que comme un réel engagement stratégique pour sauvegarder le continent européen (on l'a vu plus haut, celui-ci n'est plus la zone tampon entre USA et URSS). Que représente alors l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sans les américains, si ce n'est une organisation militaire européenne ?

1.4 Résistances

Malgré les tensions périphériques et la prise de conscience européenne d'une nécessité d'intervention militaire, donc d'une politique de défense européenne, il existe un certain nombre de résistances soit internes, soit externe à la communauté.

L'Europe est constituée d'états de tailles diverses – petits et grands – dont les intérêts propres sont naturellement divergents : notamment, l'intérêt des petits états (Belgique – Luxembourg, ...) n'est pas de créer une puissance intra européenne dont seuls les grands états tireront bénéfice. Pour certains grands états, une forte Europe militaire serait en effet l'outil de continuation de leurs stratégies historiques.

Au sein de l'Europe même (en considérant l'élargissement acquis), les tensions existent : la Grèce et la Turquie s'arment et se surveillent l'une l'autre. L'Europe doit aussi

faire face à ce qu'il serait alors convenu de considérer comme une forme de guerre fédérale.

D'autre part, la défense est le dernier bastion de la souveraineté nationale. L'Europe, organisation supra-nationale unique au monde, peut-elle obtenir de ses états membres le legs de leur ultime souveraineté ? Aujourd'hui, les modes de décision pour les affaires importantes entraînent une inertie et une égalisation des volontés nationales par la volonté communautaire. En matière de défense, l'Europe saura-t-elle décider une action militaire d'envergure entraînant le sacrifice des uns au profit des autres ?

2. Comment l'Europe va-t-elle créer sa politique de défense ?

L'Europe a donc intérêt à réaliser une politique de défense, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une stratégie commune par un outil commun au profit de l'atteinte d'objectifs politiques communs. L'Europe est déjà nantie de clauses d'entraide militaire mutuelle (traité de Bruxelles 1948-1954, création de l'UEO). Il s'agit donc d'aller au-delà et de pouvoir faire face collectivement à une menace extérieure ne menaçant pas directement les intérêts vitaux des états.

2.1 Les intérêts vitaux de l'Europe et l'OTAN

En 1950, lors de la première tentative de créer une « Communauté européenne de défense », les états étaient motivés par la question du réarmement contrôlé de l'Allemagne (dangereux réarmement mais nécessaire contre l'URSS naissante à l'Est). Cet intérêt vital européen faisait l'unanimité mais pas la manière de le protéger. L'Allemagne a été réarmée par le biais de l'OTAN, pour ne pas opposer l'Europe à l'OTAN.

Le constat est encore valable : l'Europe ne souhaite toujours pas s'opposer à l'OTAN. Mais force est de reconnaître que les intérêts de l'OTAN et ceux de l'Europe ne se recouvrent plus que partiellement. Il faudra bien dans un futur proche soit effectuer la séparation Europe-OTAN (ce n'est pas à l'ordre du jour de nos politiques), soit que l'OTAN devienne le réel outil de la politique de défense européenne (il faudra donc évincer les américains de la tête de l'OTAN, ce qui est aussi une source de blocage de beaucoup d'états européens).

La solution est donc ailleurs, par le biais des institutions que seule l'Europe a su créer.

2.2 La construction institutionnelle

La capacité d'intervention militaire a été démontrée et les objectifs communs ne manquent pas pour donner du sens à une politique de défense commune. Seules les organisations communes manquent pour donner corps à une telle politique.

Etat-major européen, et outil de planification des interventions existent : les outils militaires d'autonomie stratégique sont donc à créer. Sur ce point, la création d'une agence de défense, et la volonté notamment française de mettre à disposition de l'Europe ces capacités (renseignement spatial, ...) est une main tendue que les états européens ne pourront refuser. Pour le reste, les coopérations renforcées dynamisent la montée en puissance d'accords multilatéraux montrant l'exemple pour l'Europe entière (OCCAR). Ainsi, la mise sur pied du programme GALILEO (avant le futur *Global Monitoring of Earth System*) est-il de nature à la fois à créer de réels outils militaires en même temps qu'à assurer une nouvelle autonomie stratégique à l'Europe, au détriment des USA.

Conclusion

L'Europe, émancipée des Etats-Unis, politiquement mûre et stratégiquement dotée d'outils en mesure de lui procurer l'autonomie qu'elle envisage pour sa défense militaire autant que pour ses interventions à la mesure de son statut international est donc non seulement une possibilité politique crédible mais aussi une réalité accessible.

Les actuelles politiques partielles de défense (envers la Russie, l'Ukraine, ...) ne demandent qu'à intégrer une dimension plus large de politique de défense européenne.